

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☒ Quality of print varies / Qualité Inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

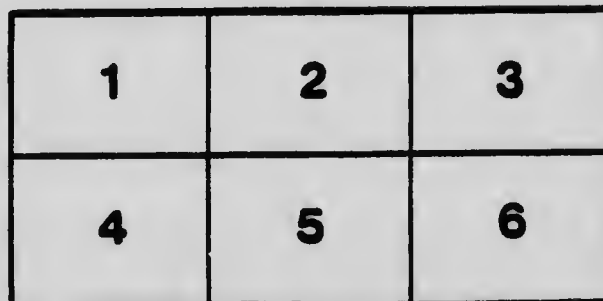
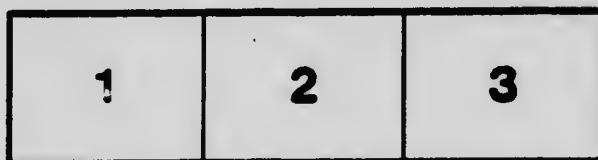
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

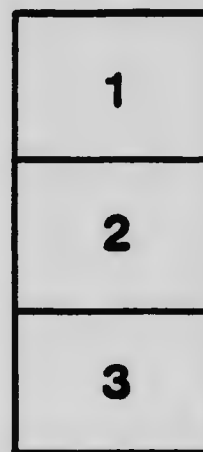
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

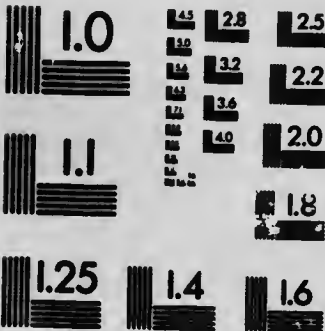
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "À SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1853 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5000 - Fax

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

DISCOURS

DE

L'HON. M. CHARLES MURPHY, M.P.

Député du comté de Russell, Ont.

SUR

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

Chambre des Communes, Ottawa, mardi, 19 mars 1918

L'hon. CHARLES MURPHY: Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière législature, j'ai eu l'avantage de vous féliciter, lorsque vous avez été choisi, la première fois, pour remplir la fonction d'Orateur de cette Chambre. J'ai de nouveau, ce soir, l'heureuse occasion de vous offrir mes félicitations pour avoir été désigné, une seconde fois, pour présider les délibérations de cette assemblée, et, en ce faisant, je sens que je puis saisir l'occasion propice pour dire que vous pouvez, en tout temps, compter sur la cordiale coopération de mes collègues députés, qu'ils siègent à la droite ou qu'ils se trouvent à la gauche, pour vous aider à remplir les devoirs importants attachés à ce poste élevé que vous occupez.

En vue de hâter l'expédition de la besogne de la Chambre et afin de faciliter le travail du Gouvernement en poussant davantage la participation du Canada à la guerre, je veux exprimer une idée qui, si on l'adopte, permettra d'atteindre ces deux fins, si je ne me trompe pas. Je conseille—et c'est en ceci que mon avis consiste—que l'on change l'heure des séances du Parlement et

qu'au lieu de se réunir à trois heures de l'après-midi, la Chambre s'assemble à une heure et siège sans interruption jusqu'à six heures ou plus tard, s'il est nécessaire, et que les séances de nuit deviennent l'exception plutôt que la règle générale.

J'ai beaucoup réfléchi à cette idée, je l'ai discutée avec d'autres qui ont une expérience assez étendue des travaux du Parlement. Leur sentiment corrobore le mien, que si l'on opérait les changements conseillés, les membres du Parlement apporteraient à l'étude des questions publiques une force d'endurance, mentale et physique, pour soutenir un labeur qui, avec la procédure présentement suivie, va toujours en augmentant au fur et à mesure que la session se prolonge et que les séances de nuit se multiplient. On réglerait les affaires publiques d'une façon plus expéditive et plus satisfaisante; les membres du Gouvernement pourraient consacrer plus de temps au travail de leurs départements respectifs et ceux qui, soit à cause de leurs fonctions officielles, soit en leur qualité de membres de la presse, sont obligés de faire le rapport des délibérations quotidiennes du Parlement

et des comités de ce dernier, pourraient compter sur des heures raisonnables pour remplir leur tâche.

Un changement de la nature de celui dont je viens de parler correspondrait, dans son ensemble, au règlement adopté au Congrès des Etats-Unis. Si on l'adoptait, la matinée de 9 heures à midi, pourrait, si cela était nécessaire, être réservée aux séances des comités, et les membres de la Chambre, quand ils ne seraient pas retenus dans les comités, auraient tout le temps voulu pour expédier leur correspondance et pour remplir d'autres devoirs. Quoi qu'il en soit, en thèse générale, ils seraient maîtres de leurs soirées, ce qui leur permettrait de faire le travail qu'ils ont dû laisser de côté. Le changement proposé mettrait, en réalité, fin à la nécessité des séances de nuit, tout en finissant par assurer au Parlement plus d'heures de travail, vu la prolongation des séances de l'après-midi, que le système présentement suivi n'en procure.

C'est là un avis que je formule, et si l'on tient à expédier les affaires publiques au cours de cette session, on pourrait effectuer la modification voulue et alors le Parlement, comme toute autre institution commerciale, pourrait expédier sa besogne au cours de ce qu'il est convenu d'appeler les heures d'affaires. A mon avis, toutes ces longues séances de nuit sont inutiles et ne sauraient aboutir ni à la délibération convenable des affaires législatives ni à l'économie des deniers publics.

A l'ouverture de la première session d'une nouvelle législature, on doit s'attendre à entendre se répercuter ici les échos de la grande consultation populaire d'où vient de sortir cette nouvelle législature. Même en temps de guerre, cela est inévitable. Au cours de ce débat, il nous est bien parvenu quelques échos de cette lutte électorale, mais il est singulier que, ni dans le discours du trône ni dans les harangues prononcées par les ministériels, on n'ait fait la moindre allusion aux questions de race et de culte sciemment soulevées par certains membres du Gouvernement et par leurs partisans tant à la tribune populaire que dans les chaires des églises et dans la presse, dans le but de soulever race contre race, croyance contre croyance, afin que, grâce à l'agitation et aux luttes fratricides qui en résulteraient, l'on pût remonter au pouvoir et satisfaire des ambitions qui visent plutôt à s'assurer quand même les bénéfices du pouvoir, qu'à réaliser l'unité nationale en face d'un ennemi que ces honorables messieurs prétendent combattre afin de sauvegarder les droits des petites nationalités et faire triompher le

principe tendant à leur laisser la décision de leurs propres destinées. Voilà quelques omissions que je vais m'efforcer de réparer, avant de reprendre mon siège.

L'an dernier, au cours du débat sur le service obligatoire, j'ai adressé un pressant appel au très honorable membre qui dirigeait alors le Gouvernement et le dirige encore, et j'ai demandé de modifier l'attitude qu'il voulait suivre et d'adopter quelques-unes des propositions formulées à titre d'alternation par les députés de la gauche, afin d'assurer l'union du Canada, tant au pays qu'au dehors. Cet appel, on n'en a pas tenu compte. A d'autres appels semblables adressés au Gouvernement par quelques députés de la gauche on n'a pas fait meilleur accueil, et bien que le temps ait déjà justifié les auteurs de ces appels, il n'a pas fait disparaître les déplorables résultats de la dernière élection, et il s'écoulera encore bien des années avant qu'ils disparaissent. La doctrine prussienne appliquée au Canada, durant la dernière campagne, a porté une aussi forte atteinte à notre vie nationale qu'elle le ferait, si l'Allemagne établissait ici cette doctrine et nous l'imposait par la force des armes.

Notes bien, monsieur l'Orateur, ce qui est arrivé et ce que l'avenir nous réserve. On a jeté dans notre sol une semence de discorde et de haine, et cette récolte ne germara, ni cette année ni au cours de la génération actuelle.

Longtemps après que ces semeurs de haine seront disparus de la scène du monde, les fruits de leurs travaux continueront à croître et c'est ainsi que se perpétueront la discorde et la division parmi les Canadiens qui auront à traiter avec les survivants et les descendants de ces trois millions d'hommes qui auront été soit privés de leur droit de suffrage ou insultés dans leur culte, et cela dans le but misérable d'obtenir la victoire aux bureaux de vote.

Des VOIX: Très bien!

L'hon. M. MURPHY: Je tiens à bien élucider mon attitude et à dire que je ne veux nullement incriminer ceux qui, au cours de la dernière élection, ont prêté leur appui au Gouvernement, dans la sincère conviction que l'appel sous les drapeaux était le seul moyen d'obtenir les renforts voulus pour les troupes au front, et que cette loi du service obligatoire serait appliquée avec sincérité, uniformité et promptitude, si le Gouvernement revenait au pouvoir, et que les 100,000 hommes destinés à remplacer ceux qui combattent dans les

tranchées seraient envoyées sur la ligne de feu, dès que le Gouvernement serait installé au pouvoir. Afin de créer cette conviction dans les esprits, on a prodigué les promesses au nom des candidats unionistes et, je le répète, à ceux qui ont ajouté foi à ces promesses et appuyé le Gouvernement, je n'ai aucun reproche à adresser. Mais le nombre de ces derniers est quantité négligeable, comparativement à la totalité de ceux qui ont prêté leur appui au Gouvernement pour des raisons tout à fait opposées.

Je vais indiquer ici sommairement ces raisons. On disait que le Gouvernement de l'Union nationale isolerait Québec et empêcherait les Français et les catholiques d'exercer leur domination sur l'Ontario et le reste du pays; que le pape et les catholiques en général n'étaient pas favorables aux Alliés dans la guerre actuelle. Enfin, que c'était une question de protestantisme contre catholicisme et que tous ceux qui ne se ralliaient pas au Gouvernement, à titre de représentant du protestantisme, étaient des réfractaires, des traîtres et des germanophiles.

Et cette campagne aboutissant à une attaque ouverte contre la province de Québec et la population franco-canadienne ainsi que contre le pape et les catholiques, avec lesquels on accouplait constamment les noms de sir Wilfrid Laurier et du parti libéral, cette campagne, dis-je, s'est ramifiée d'un bout à l'autre du pays; son organisation était parfaite et les organisateurs ont prouvé qu'ils savaient.

Il est évident que dans le cadre d'un discours, je ne puis énumérer toutes les ramifications de la campagne et je dois me contenter de mentionner quelques-unes des nombreuses prises parmi les plus saillantes.

Ceux qui faisaient partie du dernier parlement savent à quel point le parti libéral a vu ses rangs éclaircis à la suite d'appels sur les questions de race et de religion, et je n'ai pas besoin de m'arrêter à cet aspect de la conspiration menée contre le parti libéral et son chef. Alors que se tramait ce complot dans cette Chambre, on vit paraître à la tribune des journalistes un nouveau courriériste parlementaire, un étranger selon les apparences. Lorsque je prie des renseignements, on m'apprit que l'étranger était le représentant du "Christian Science Monitor", de Boston. Après avoir fait part de l'étonnement que j'éprouvais de voir qu'un journal religieux comme le "Christian Science Monitor" s'impose la

peine et les frais de déléguer un représentant à Ottawa pour rapporter les débats parlementaires, on m'apprit en outre que le but visé était d'entreprendre une campagne anticatholique qui se grefferait sur les préparatifs du Gouvernement en vue de l'élection générale sur le point d'avoir lieu. Je ne tardai pas à voir la preuve de cette déclaration dans la publication, par le "Christian Science Monitor", d'articles contre les catholiques, contre les Français, contre Laurier, articles que reproduisaient plus tard le "Citizen" d'Ottawa, les quotidiens de Toronto et d'autres journaux, tous frappés en même temps d'une grave attaque d'une maladie que, faute d'un terme spécifique, et avec tout le respect dû à la nomenclature médicale, j'appellerai "phobie du pape" ("Papalophobia"). A la suite de cette explosion, certains messieurs en relations intimes avec le "Christian Science Monitor" sont venus à Ottawa, et après un conseil de guerre tenu avec les amis de la capitale, ont été présentés, à ce que j'apprends, au premier ministre. Ce qui s'est passé lors de l'entrevue importe peu, mais ce qui est survenu dans la suite est assurément d'une importance toute spéciale au point de vue public. Aux premiers jours d'octobre 1917, un écrit venant du cabinet du premier ministre était adressé à ses collègues et leur recommandait de s'abonner au "Christian Science Monitor" pour leurs ministères respectifs. La raison invoquée pour pratiquer cette économie de guerre nouveau genre... (Exclamations) était "que le "Christian Science Monitor" publiait fréquemment des articles très utiles et intéressants sur les affaires du Canada", et que l'on "y était abonné au conseil privé". Les seuls articles que le "Monitor" publiait à cette époque sur le Canada étaient des tirades anticatholiques, et pour me servir des paroles du mémoire émanant de son bureau, le premier ministre disait que "ces articles étaient très utiles et intéressants". Par conséquent, il n'y a pas lieu de douter de l'attitude du premier ministre dans cette affaire.

J'ai entendu parler de gens qui avaient été subornés avec leur propre argent, mais c'est la première et la seule fois que j'aie entendu parler de gens qui fournissent des fonds pour qu'on les attaque eux-mêmes, comme les catholiques du Canada ont assurément fait lorsque le premier ministre a fait porter le "Christian Science Monitor" sur la liste des abonnements des divers ministères, abonnements qui doivent être payés à même les deniers publics, deniers auxquels contribuent les catholiques sur le

même pied que ceux qui font partie de toutes les autres religions.

Mais il ne faut pas, pour un instant, croire que le "Christian Science Monitor" a monopolisé à lui seul le champ d'action qu'il avait choisi. La presse anglaise du Canada, sauf quelques louables exceptions, s'est mise de la partie à cor et à cri, et le pape, Québec, les catholiques et Laurier sont devenus le thème de leurs attaques de tous les jours. La campagne ne s'est pas restreinte, non plus, aux journaux conservateurs, mais elle s'est étendue à leurs confrères unionistes. Le "Globe" de Toronto a été aussi peu véridique que le "Mail and Empire". Le "Toronto Star" a été aussi éhonté que le "Toronto News". Et alors que l'on avait atteint le dernier degré de la démente, on me dit que le gérant du "Globe" recevait, de temps à autre, la visite de gens que l'on considérait susceptibles de voir d'un bon œil cette propagande nouvelle, et que là, les portes bien fermées et un regard inquiet sur les fenêtres, M. J. F. Mackay, discourait longuement sur les menées secrètes du pape et la nécessité de les déjouer en renversant Laurier. Lorsque le visiteur ne semblait pas suffisamment convaincu, on le renvoyait à M. J. E. Atkinson, du "Star", qui avait alors recours à ses artifices trompeurs pour parler l'œuvre commencée par le moins habile, M. Mackay. Et c'est ainsi que, d'un bout à l'autre du pays, la partie s'est jouée.

Tout cela, monsieur, était assez vilain, mais en faisant des églises la scène de dé mêlées politiques on est arrivé au plus infamant de toute la campagne. On a laissé libre l'accès des chaires aux laïques comme aux membres du clergé; dans certains cas même, on a vu ces chaires occupées par des individus plus aptes à prêcher les doctrines de sodomites que l'évangile du Prince de la paix. Et pourquoi tout cela? Tout simplement pour soulever le reste du pays contre Québec et les catholiques, dans le but de remporter l'élection.

Monsieur l'Orateur, avons-nous jamais été témoins d'une pareille souillure de la maison de Dieu dans aucun autre pays sous le soleil? Je n'en ai jamais entendu parler et pour l'amour du christianisme lui-même, j'espère que pareil spectacle ne s'est jamais vu.

De crainte que les électrices ne fussent pas aussi enflammées que leurs parents du sexe masculin, on fit particulièrement appel à leurs craintes, à leurs passions et à leurs préjugés à la veille de l'élection.

Le plus incendiaire peut-être, et certainement le plus grotesquement faux de tous

ces appels, fut publié par le "Canadian Home Journal", dans son numéro du 17 décembre. Voici la teneur de cet article:

La diplomatie reptile de l'Allemagne se sert de nombreuses agences dans un bon nombre de pays; or l'agence la plus importante qu'elle emploie à l'heure actuelle sur le sol du Canada, c'est l'Eglise catholique romaine.

On n'offre pas la moindre preuve à l'appui de cette affirmation outrageante, mais cette assertion est suivie par les pierres précieuses qui suivent et qui sont tout aussi brillantes:

Quel que lamentable que soit ce fait, il faut se rendre à l'évidence. En conséquence, nous constatons que les églises catholiques au Canada sont les principaux centres d'activité travaillant à remettre au pouvoir ceux dont la politique vise à la retraite du Canada du conflit actuel, à la désertion de nos soldats sur la ligne de feu et à la trahison de la Grande-Bretagne.

Et écoutez ce passage, monsieur l'Orateur:

Il n'est pas très clair quels sont les promesses et stratagèmes que le Gouvernement du kaiser a mis en œuvre pour s'assurer l'appui de l'Eglise catholique.

La chose n'est pas plus claire à l'heure actuelle qu'an temps des élections.

Il a promis de restaurer le domaine temporel du pape en Europe et, au cas où il serait victorieux, d'étendre son influence jusque dans l'Amérique du Sud.

Il est également probable qu'il a promis d'étendre à tout le reste du Canada les pouvoirs dont jouit actuellement l'Eglise dans la province de Québec.

Les femmes canadiennes sont religieuses par nature. Elles sont le pilier de nos églises. Qu'elles se rappellent donc les principes qui sont en jeu à l'heure actuelle.

Sir Wilfrid Laurier et ses candidats exaltent le traître et condamnent le soldat. C'est aux parents du soldat qu'il appartient de leur répondre aux urnes électorales.

Le Canada est menacé par des ennemis qui le combattent ouvertement en Europe et par des ennemis perfides sur le sol natal. Le premier devoir de la femme canadienne est de voter pour le Gouvernement d'union nationale; c'est le devoir de l'heure.

Monsieur l'Orateur, est-il possible de trouver quelque chose de plus misérable ou de plus criminel que l'article dont je viens de citer quelques extraits. (Très bien; très bien.)

Et cependant, non seulement l'auteur de cet article échappe au châtimement qu'il mérite, mais je suis certain qu'il rit sous cape de la contribution qu'il a apportée au breuvage diabolique avec lequel le Gouvernement d'union nationale a abreuvé, affolé et fourvoyé un public trop crédule.

Afin que nul doute ne puisse subsister dans l'esprit de tous les citoyens honnêtes du pays, hommes ou femmes, quant à la principale question sur laquelle le Gouver-

vement unioniste s'est appuyé pour solliciter et obtenir le pouvoir, permettez-moi de citer des extraits d'un article qui couvrait toute la première page de l'"Orange Sentinel" numéro du 20 décembre 1917, sous le titre : "Battez la Grosse Caisse".

Le résultat du scrutin de lundi équivaut à une défaite écrasante pour la hiérarchie catholique romaine de Québec et ses diocèses dans les autres provinces.

La campagne électorale tout entière a été menée selon les grandes lignes du programme de la société orangiste pour la première fois, depuis que le Dominion existe, le protestantisme uni a suivi la direction des orangistes du Canada, et a remporté une magnifique victoire contre les forces de la réaction dont le triomphe eût été un déshonneur pour le pays. La puissante association que représente la "Sentinel" a donc raison d'être satisfaite d'avoir enfin réussi à obtenir cette reconnaissance des loyalistes du pays qu'elle méritait depuis longtemps.

Vous avez là une déclaration après coup écrite par un monsieur dont la candidature fut acceptée par le premier ministre dans la division électorale de Toronto-Ouest et qui représente aujourd'hui cette circonscription dans cette Assemblée. Le premier ministre n'a d'aucune façon repoussé cette déclaration. De même qu'il a approuvé la candidature de l'auteur de l'article en question, il est censé avoir donné son assentiment à la déclaration que j'ai citée, et le public le jugera d'après ces faits. Après les faits que j'ai cités, que devons-nous penser du faux prétexte que le Gouvernement a fait les dernières élections uniquement dans le but d'obtenir des renforts pour nos soldats sur la ligne de feu et pour que le Canada continue à prendre sa part dans la guerre mondiale? L'article de l'"Orange Sentinel", avec l'approbation du premier ministre, nous fournit la réponse à cette question.

Je vous ai donné un exemple de l'attitude prise par le parti unioniste à l'égard des catholiques du Canada, parce qu'ils ont osé lui faire opposition. Si la Chambre veut bien me le permettre, je vais maintenant faire voir qu'un catholique, qui a appuyé le parti unioniste, n'a pas été mieux traité pour cela. Je citerai donc l'extrait suivant tiré du même article de l'"Orange Sentinel" du 20 décembre 1917:

Il est déplorable que dans toutes les provinces anglaises le seul élément qui a servi d'appui solide au parti de Laurier se compose de citoyens appartenant à la religion catholique. Cet élément a été la cheville ouvrière de l'organisation de Laurier dans l'Ontario. A part l'évêque Fallon, pas un seul membre du haut clergé de cette province n'a manifesté le moindre indice de sympathie à l'égard du Gouvernement unioniste.

Il y a tout lieu de croire, toutefois, que le motif de l'évêque Fallon, en appuyant le Gouvernement unioniste, était surtout le désir de punir ceux qui le poursuivent de leur haine depuis vingt-cinq ans.

En conséquence, sa conduite ne saurait être regardée comme un indice des sentiments qui animaient ses collègues ou les fidèles composant leurs troupes.

Monsieur l'Orateur, il serait trop malheureux, en vérité, de déflorer, par des commentaires superflus, cette appréciation enthousiaste d'un chef de l'unionisme, au sujet de l'aide apportée au parti unioniste par l'évêque de London. Je me contenterai donc de répéter ce que je viens de dire, à savoir que l'article fut écrit par l'homme dont la candidature avait reçu l'approbation du premier ministre lui-même, et que le silence observé par le premier ministre depuis trois mois démontre qu'il approuve cet article tout comme il a approuvé la candidature de son auteur.

Désireux de consigner aux débats, pour l'information des Canadiens non seulement d'aujourd'hui mais de l'avenir, toutes les données nécessaires à l'intelligence du Gouvernement unioniste et du caractère de sa campagne électorale, il me semble que, pour ce qui est de l'Ontario, ma tâche ne serait qu'à moitié remplie si je ne reconnaissais à l'honorable député de Durham (M. Rowell) la part qu'il a prise aux attaques dirigées contre le chef du parti libéral et les catholiques de ce pays. Cependant, il m'est nécessaire, pour cela, de remonter à quelques années en arrière; à la lumière du passé, ses actes plus récents ne seront que mieux compris.

Je dirai tout d'abord qu'il fut un temps où, faute d'être assez bien renseigné sur son compte, je considérais le député de Durham comme étranger à tout esprit d'égoïsme. Aujourd'hui, grâce à des renseignements puisés à une foule de sources, il me faut désabuser ceux que j'avais convertis à mon opinion erronée, en exposant aussi brièvement que possible les faits relatifs à la carrière publique de l'honorable membre, tels que je les connais. Désireux en même temps d'être juste envers lui, je ne saurais mieux faire que de baser mon jugement sur les raisons qu'il a lui-même fournies. Quelles sont ces raisons? Dans un discours qu'il prononçait à North-Bay, le 6 décembre dernier, il blâmait le chef du parti libéral et la population de la province de Québec de leur prétendue attitude dans cette guerre. Je me contenterai, pour le moment, de rappeler sur quoi il s'appuyait pour porter cette accusation, et je reviendrai, plus tard, à son discours.

Il alléguait que la population de la province de Québec n'avait pas fait assez de sacrifices. Pour parler ainsi, il fallait être bien certain d'avoir fait soi-même assez de sacrifices, sinon il valait mieux garder le

alliance. Or, voyons quels sacrifices l'honorable ministre s'est imposés :

Pour tout dire en un mot, il a prêché aux autres l'évangile du sacrifice et il s'est constamment appliqué à pratiquer l'égoïsme et à en récolter les fruits. Monsieur l'Orateur, comme vous le savez sans doute, dans l'Ontario du moins, l'on a industrialisé le christianisme jusqu'à en faire la base d'une science exacte. John Wesley Allison, Joseph Wesley Flavelle et Newton Wesley Rowell sont les trois grands apôtres de cette œuvre, et leur croyance se résume au culte du moi. En fin de compte, ce sont les trois grands Sinn Feiners canadiens. John Wesley Allison figurera désormais dans les annales politiques avec l'auréole d'une immortalité infâme qu'il aura due au ministre actuel des Travaux publics (M. Carvell) par qui il a été mis en lumière au sujet de certains marchés relatifs aux fusées et aux obus. M. O'Connor, commissaire des vivres, et M. George V. Kyte, ancien député de Richmond (C. B.), suront rendus semblables service à Joseph Wesley Flavelle au sujet du bacon et des œufs. Monsieur l'Orateur, je veux vous convaincre et convaincre le pays que Newton Wesley Rowell est également digne de la place que le public lui a assignée comme troisième membre de cette si intéressante trinité.

Pour ne pas remonter plus loin qu'aux jours du gouvernement Ross dans l'Ontario, je me contenterai de rappeler que l'honorable ministre fut un des plus fervents amis de ce ministère, mais que son dévouement fut loin de lui coûter cher; qu'il en profita même pour se faire nommer avocat du gouvernement à l'époque où la somme de \$2,000,000 fut prêtée aux industries réorganisées que M. F. H. Clorgue avait établies au Sault-Sainte-Marie, et que, tout en représentant le gouvernement, il a trouvé moyen de se faire nommer avocat d'une des compagnies concernées dans la réorganisation, et d'occuper les deux emplois à la fois. Obligé d'en abandonner un, il fut remplacé par son associé, M. Thomas Gibson. On m'assure que l'appui qu'il donna au gouvernement de l'Ontario, à cette époque, et les positions qu'il a obtenues comme je viens de le dire, lui ont permis d'augmenter le chiffre de ses épargnes de plus de \$100,000 en quatre ou cinq ans. Mais peu importe la date exacte ou la durée du temps qu'il lui fallut pour faire cette accumulation, il suffit que l'on ne puisse prétendre que l'honorable député ait appuyé le ministère Ross en faisant des sacrifices.

Maintenant, monsieur l'Orateur, qu'est-il arrivé quand l'honorable ministre est entré dans l'arène de la politique provinciale?

Avec sa prévoyance habituelle il s'entendit avec ses amis et constitua un fonds pour se garantir contre toute perte possible pendant qu'il se livrait à ce travail en sa qualité de chef provincial. M. A.E. Ames de Toronto fut nommé président du comité nommé à cette fin et, outre sir Joseph Flavelle, plusieurs citoyens de Toronto ont contribué à la création de ce fonds, qu'on a appelé le "Secretarial Fund". Je suis informé qu'il rapporte entre- \$9,000 et \$11,000 par année. La somme exacte prélevée chaque année n'a pas d'importance; le point essentiel c'est que, à titre de chef provincial, l'honorable député de Durham était protégé contre toute perte possible, tant qu'il occuperait cette position. Autrement dit, mon honorable ami a offert ses services politiques exactement aux mêmes conditions que sir Joseph Flavelle a offert les siens comme président de la Commission impériale des munitions, c'est-à-dire qu'avant de vendre du bacon au gouvernement anglais il avait pris ses dispositions pour garantir sa compagnie contre toutes pertes possibles. C'est merveilleux comme le "christianisme commercialisé" aiguise le sens des affaires.

Il y a un peu plus d'un an, l'honorable député de Durham, accompagné de son agent de publicité, est allé visiter les champs de bataille. L'honorable ministre des Douanes (M. Sifton) se rappelle qu'on a fait la plus grande publicité possible à ce voyage. A plusieurs reprises, des câblogrammes nous ont signalés la présence de l'honorable député de Durham dans les tranchées, mais est-ce lui qui payait les dépenses de ce voyage? Pas du tout. On m'informe que les frais en étaient payés par des amis de Toronto qui ont versé une somme d'environ \$3,750. Ici encore, nous ne voyons pas que l'honorable député de Durham se soit imposé des sacrifices.

Sans qu'il soit nécessaire de multiplier les exemples, on peut dire que les contributions de sir Joseph Flavelle et de quelques autres amis aux nombreux fonds de l'honorable ministre ont été faites dans le but de favoriser l'avancement politique de mon honorable ami par les mêmes moyens que sir Joseph Flavelle avaient adoptés pour mieux écouler son bacon et ses œufs. L'aventure n'impliquait aucun sacrifice; c'était une simple question d'affaires, froidement calculée. Je maintiens donc qu'il ne sied à l'honorable député de Durham de reprocher à la population de toute une province son manque, ou prétendu manque, de dévouement.

Permettez-moi de revenir au discours de mon honorable ami prononcé à North-Bay le 6 décembre dernier. Dans une partie de

ce discours la vérité est supprimée; dans d'autres parties on ne trouve que des tissus de faussetés; ce discours est exactement celui qu'on peut attendre de l'honorable député de Durham quand il se montre tel qu'il est. Par exemple, il prétend qu'il a été un partisan fidèle de sir Wilfrid Laurier jusqu'au moment où le chef libéral a refusé d'appuyer la conscription. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Depuis nombre d'années mon honorable ami conspirait pour supplanter sir Wilfrid Laurier comme chef du parti libéral. Dans cette conspiration il avait comme complices M. J. F. Mackay du "Globe" de Toronto, M. J. E. Atkinson du "Star" de Toronto, M. W. Rundle de la "National Trust Company", M. J. H. Gundy de la maison de courtage Wood and Gundy, le colonel F. H. Deacon de la maison de courtage F. H. Deacon et compagnie, M. G. Frank Beard et de quelques autres qu'il n'est pas nécessaire de mentionner dans le moment, mais dont je possède aussi les noms.

Les moyens à prendre étaient à peu près ceux-ci: le parti libéral provincial ne devait exister que de nom; le parti réellement agissant serait le parti Rowell, subventionné par le "Secretariat Fund" muni de ses organisateurs et de ses agents de publicité, avec le concours des associations de réforme sociale ou morale qui pourraient être enrôlées, pour coopérer avec l'honorable député de Durham afin de le substituer à sir Wilfrid Laurier comme chef du parti libéral.

On organisa à Toronto une série de dîners auxquels des libéraux respectables étaient quelquefois conviés. A ces réunions on faisait des allusions plus ou moins directes au complot, dans la mesure que les conspirateurs jugeaient prudents de laisser voir leur hostilité à sir Wilfrid Laurier.

A la suite d'une de ces réunions impérialistes, il fut proposé de demander à sir Wilfrid Laurier de désigner M. Rowell comme son successeur à la tête du parti libéral, mais ceux à qui cette proposition fut faite l'écartèrent avec dédain et mépris. A une autre phase de la conspiration, on projeta un changement dans la direction du "Globe" de Toronto, pour hâter le remplacement de sir Wilfrid Laurier par M. Rowell à Ottawa et l'installation de M. Atkinson à la place de M. Rowell, à Toronto. Ce complot échoua également, et pendant plusieurs jours la ligne téléphonique entre le cabinet de M. Mackay et celui de M. Atkinson fut chargée de transmettre de nombreux messages de regrets et de récriminations. Lorsque finalement on décida d'adopter la conscription, il fut sérieusement question d'un

Gouvernement unionistes et l'occasion si impatiemment attendue se présenta.

N'ayant pu réussir à supplanter sir Wilfrid, le représentant de Durham (M. Rowell) et son entourage de sauteurs, de monopoleurs, de courtiers et de journalistes déçus ont tourné les yeux vers sir Robert Borden et le ministère unioniste auxquels ils emboîtent le pas par leur désintéressement, comme en témoignent assez les multiples nominations dans des commissions influentes, les plantureux contrats d'annonces et les grosses commissions sur les souscriptions à l'emprunt de la victoire.

En présence de ces agissements, ne soyez pas surpris, monsieur l'Orateur, que je traite de fausse et hypocrite la déclaration du représentant de North-Bay qui dit qu'il a suivi sir Wilfrid Laurier jusqu'à ce que la conscription fût débattue. C'est le contraire qui est vrai, et des centaines de gens dans toute l'étendue du pays en avaient la preuve.

Une autre entorse flagrante à la vérité de la part de l'honorable député, consista dans ce qu'il disait à North-Bay de l'alliance conclue en 1911 entre les nationalistes et les conservateurs. Voici ses propres paroles telles qu'elles sont rapportées dans l'édition du 7 décembre 1917 du "Globe" de Toronto :

A titre de libéraux, nous avons prétendu que la sujétion du parti conservateur dans la province de Québec, en l'année 1911, à l'influence nationaliste-cléricale, a été une grave faute nationale dont nous avons souffert pendant toute la durée de la guerre.

Remarquez, monsieur l'Orateur, que l'honorable député voulait faire croire à son auditoire et au public que l'alliance avec les nationalistes n'avait été conclue que par le groupe clérical du parti conservateur. L'honorable député a prononcé ce discours dans le comté de Nipissing, et ce que ses auditeurs ont dû rire en l'entendant et en se rappelant l'accueil fait par son collègue du ministère, l'hon. Frank Cochrane, par le sénateur Gordon et d'autres conservateurs de l'Ontario à M. Henri Bourassa, le chef nationaliste, lorsque celui-ci, sur l'invitation de M. Cochrane, s'est rendu dans Nipissing pour prêter main-forte aux conservateurs en 1911, et lorsque, pour emprunter le langage de M. Gordon, ils lui "offrirent les clefs de l'Ontario septentrional."

Mais cette alliance des conservateurs de l'Ontario avec les nationalistes n'était pas la seule chose embarrassante que les paroles de mon honorable ami tentaient de cacher. Elles étaient tout d'abord destinées à voiler le fait que sir Robert Borden, que

le représentant de Durham reconnaît comme son chef, avait pactisé avec les nationalistes en 1911. S'il connaît quelque peu les événements politiques récents, l'honorable député doit savoir que, pendant la lutte électorale de 1911, son chef actuel s'est rendu dans la province de Québec, et que, dans les comtés de Shefford et de Missisquoi, il a demandé d'appuyer les candidats qui acceptaient le programme nationaliste, un abandon de principes dont, au dire de mon honorable ami, "nous avons souffert pendant toute la durée de la guerre."

Pourquoi donc n'est-il pas franc et ne rejette-t-il pas la responsabilité sur son chef actuel, plutôt que sur le parti conservateur québécois? La raison en saute aux yeux. Être franc et faire porter la responsabilité à qui de droit, ce serait faire table rase des motifs qu'il a invoqués pour justifier son entrée dans le ministère unioniste, ce qu'il ne saurait faire, il va sans dire. Pourtant, à une autre date et dans un autre lieu, des documents constatent qu'il a ainsi blâmé son chef actuel et quelques-uns de ses collègues du ministère unioniste au sujet de cette alliance avec les nationalistes, et je me propose de consigner ces documents dans le haneard.

En me reportant aux délibérations de la réunion annuelle de l'association de réforme de l'Ontario, réunion qui eut lieu à Toronto le 24 de novembre 1916, je constate que le député de Durham était présent et qu'il a pris la parole. On m'apprend aussi qu'il a corrigé, s'il n'a pas rédigé lui-même, un projet de résolution qui blâmait l'alliance de son chef actuel avec les nationalistes et que ce projet a été adopté à l'unanimité des voix. Le voici :

Considérant que le parti conservateur, sous la direction de sir Robert Borden, a pactisé à dessein avec le parti nationaliste du Québec, dirigé par Henri Bourassa, qui professe ouvertement la doctrine de l'abstention de toute participation aux guerres de l'empire, pour tenter d'assurer la chute du ministère libéral de sir Wilfrid Laurier; et

Considérant qu'après la réussite de cette alliance imple, sir Robert Borden a reconnu publiquement et fait entrer dans son ministère des gens désignés par Henri Bourassa, Armand Lavergne et leurs complices; et

Considérant que cette alliance contribue à expliquer la politique faible et indécise du Gouvernement au sujet de la guerre; et

Considérant que sir Robert Borden garde encore dans son ministère deux fiefés nationalistes, Blondin, le plus fougueux de tous, et Patenaude, ancien organisateur nationaliste;

Nous, libéraux de l'Ontario, réunis en assemblée annuelle, déclarons que nous désirons blâmer énergiquement le maintien, en ces temps de guerre, de cette alliance imple des conservateurs et nationalistes, comme injuste pour le Canada et contraire au bien de l'empire.

Ainsi parlait le représentant de Durham au mois de novembre 1916. Moins d'un an plus tard, il était devenu partisan de sir Robert Borden, qu'il avait blâmé si violemment, et collègue de M. Blondin qu'il avait censuré avec tant d'apreté.

Et après tout cela, adressant la parole à North-Bay, il avait le toupet de prétendre que les conservateurs de la province de Québec avaient été seuls à faire alliance avec les nationalistes. Examinée à la lumière des faits qui la précédèrent, cette assertion fournit un nouvel et lumineux exemple des mœurs politiques du ministre.

Le représentant de Durham ayant ainsi créé ses faits de toute pièce, on ne doit pas s'étonner de relever dans le reste de son discours de North-Bay des assertions singulières au sujet du régime des faveurs ministérielles. A l'entendre, en effet, on venait précisément d'abolir ce système; or, au moment même où il parlait ainsi, le colonel F. H. Deacon était rendu à London où, à titre de représentant du ministre, il offrait à un libéral marquant de cette ville, pour l'induire à trahir le candidat libéral, la présidence de la commission du ravitaillement, charge précédemment exercée par sir Edward Kemp. Comme les choses pressaient, le colonel Deacon recourut à la voie télégraphique pour rendre compte au ministre du résultat de sa démarche à London. La dépêche que Deacon expédia alors fut rédigée en présence de trois citoyens marquants de London, et je crois savoir qu'on en a conservé l'original. L'offre corruptrice de Deacon fut repoussée, mais l'entremise de ce personnage est établie par la preuve qu'il a lui-même fournie par écrit.

Il suffit de tracer les grandes lignes de cette affaire pour mettre en lumière la singulière opinion que le représentant de Durham se fait du régime des faveurs. Si brève que soit encore sa carrière dans la politique fédérale, il est loin de n'avoir que ce seul incident à son acquis. Sentant le terrain lui glisser sous les pieds, il chargea M. G.-G.-S. Lindsey, de Toronto, d'aller demander à divers libéraux si, à leur avis, le public souffrirait qu'un membre du cabinet actuel fût nommé juge de la cour Suprême d'Ontario. Aux yeux du ministre il ne s'agissait peut-être pas là d'une faveur ministérielle. Dans ce cas il ne s'agissait pas davantage de faveurs ministérielles quand il déléguait M. J.-F. Mackay auprès des candidats libéraux de l'Ontario oriental pour les engager à désertir leur chef en faisant miroiter à leurs yeux les avantages qu'ils recueilleraient comme prix de leur trahison. Mais, quoi que le ministre puisse penser

des démarches qu'il a fait faire dans les deux derniers cas que je viens de mentionner, il est bien certain que c'est par la promesse corruptrice de quelque faveur ministérielle, par la promesse d'un fauteuil de sénateur, que l'on a pu amener M. Robert-A. Mulholland à se désister de la candidature dans le comté de Durham pour laisser le champ libre au représentant actuel de cette circonscription. Le prix de cet acte de corruption, on l'a payé la semaine dernière en faisant un sénateur de M. Mulholland. Se rendant compte qu'une nomination pareille ferait disparaître jusqu'à tout semblant d'abolition du régime des faveurs ministérielles, le cabinet, contrairement à tous les usages, faisait publier une déclaration officielle exposant les motifs qu'il avait d'appeler M. Mulholland au Sénat. Cette explication officielle était simplement un mensonge non moins officiel qui eut pour effet de remplir d'indignation l'honnête rédacteur du "Toronto Telegram"; et voici en quels termes ce journal, dans son édition du 14 courant, parlait de l'incident:

L'esprit de parti est plus profitable que le patriotisme.

Le patriote fait le sacrifice des plus belles années de sa vie pour le salut de la liberté universelle. Le partisan, lui, se désiste de la candidature parlementaire dans le comté de Durham pour que l'honorable Wesley Rowell puisse siéger à la Chambre des communes.

La récompense qui attend le patriote, c'est la probabilité de mort ou de blessures et la certitude du sacrifice, le tout moyennant \$1.10 par jour.

La récompense du partisan, c'est un siège au Sénat du Canada représentant un capital de \$50,000 et un revenu annuel de \$2,500.

Dans cette même édition du "Toronto Telegram", le rédacteur, après avoir rappelé qu'un mécanicien gagnant un assez fort salaire à l'emploi du Pacifique-Canadien s'était enrôlé, avait été envoyé au front et, ayant été blessé, avait dû subir l'amputation des deux jambes, fait les observations suivantes:

Les feuilles d'appel des troupes canadiennes sont couvertes de noms de braves. Ils ne sont pas rares les exemples de sacrifice tel que celui qu'offre le mécanicien du Pacifique-Canadien. Ce mécanicien au rire bruyant, dont le sourire fait rayonner le visage, représente une forme du service de la patrie.

Le candidat qui, dans une division électorale de l'Ontario, fait le sacrifice de ses ambitions pour que l'honorable Wesley Rowell aille siéger au Parlement représente une autre forme du service de la patrie ou de l'effort patriotique, pour nous servir du mot désormais inoubliable de sir Robert Borden.

Le soldat ayant perdu les deux jambes et le moyen de gagner \$200 ou \$250 par mois pour avoir volé à la défense de son pays aura pour récompense une pension de \$600 ou \$700 par année.

Le candidat qui renonce à la candidature parlementaire pour laisser le champ libre à l'honorable Wesley Rowell obtient comme récompense un siège de sénateur. Cette nomination à vie représente un capital de \$50,000. Une déclaration officielle publiée avec l'autorisation de sir Robert Borden annonce que l'élévation à la dignité de sénateur, représentant un revenu annuel de \$2,500, est la modeste récompense accordée à l'"effort patriotique" de M. Mulholland.

Si l'on doit élever à la dignité de sénateur tout Canadien capable d'égaliser ou de surpasser l'effort patriotique de M. Mulholland, l'auguste chambre des délibérations du Sénat ne tardera pas à être aussi encombrée que les tramways de Toronto vers six heures du soir. Si les \$50,000 que représente un fauteuil de sénateur ne constituent, aux yeux de sir Robert Borden, qu'une modique récompense de l'"effort patriotique" du mécanicien du Pacifique-Canadien, des centaines et des milliers d'autres soldats canadiens sont comme des monuments qui témoignent du sacrifice véritable et sublime, monument dont le marbre se trouve souillé par la boue des explications de sir Robert Borden pour excuser le trafic, encore en honneur à Ottawa, des nominations de sénateurs.

Ainsi que vous l'observez, monsieur l'Orateur, le "Toronto Telegram" n'ajoute aucune foi à la prétention pharisaïque de l'honorable député de Durham que le favoritisme politique est disparu. Je ne le crois pas moi-même, et sur ce point je tombe d'accord avec quiconque connaît les crimes imputables au favoritisme dans le cas de la fonction du directeur des renseignements publics; dans celui de la création de la commission de l'alimentation, dont le personnel se compose d'environ cent fonctionnaires grassement indemnisés, sans compter le poste du juge d'appel central, en conformité de la loi du service militaire, qui commande un personnel d'environ soixante-dix employés dont les appointements se chiffrent à un montant élevé. L'occasion se présentera plus tard de mettre leurs forfaits au jour; je ne m'y arrêterai donc pas pour le moment. Mais tout condamnables qu'étaient les affirmations que j'ai déjà relevées dans le discours de l'honorable représentant de North Bay, elles étaient, en vérité, inoffensives et anodines, si on les comparait à son attaque injustifiée et calomniatrice contre les membres des ordres religieux qui sont venus de France au Canada et qui se trouvaient ici au début de la guerre. Qu'on me permette de consacrer quelques minutes à une analyse des avancées qu'il a faites, dans ce même discours, à l'endroit de ces personnes. Après avoir dénoncé l'attitude des nationalistes de la province de Québec à l'égard de la guerre, l'honorable député de Durham a dit:

Il est certain qu'ils furent encouragés et soutenus, dans cette attitude, par les membres des ordres religieux de France qui trouvèrent un asile au Canada et qui se sont servis de ce re-

fuge pour saper l'énergie canadienne dans ce conflit.

L'on a fait cet avancé atroce sans la moindre parcelle de vérité à son appui. Mis au défi de prouver son dire, l'honorable député, imitant en cela la façon d'agir de la tribu d'Ananias, a gardé le silence. Le 15 décembre 1917, le "Catholic Record", de London, a légitimé publiquement l'honorable représentant de Durham de sonmettre la moindre preuve à l'appui de son affirmation, mais l'honorable député n'a pas répondu. Plus tard, le "Catholic Register", de Toronto, a répété le défi, mais, cette fois encore, l'honorable député s'est tenu coi. Si M. Stewart Lyon, du "Toronto Globe", a publié cette affirmation de l'honorable député, dans sa folie et sa fausseté, cela n'exuse en rien l'offense dont l'honorable député s'est rendu coupable en insultant et en vilipendant et les morts et les vivants. Ni l'honorable député de Durham ni M. Lyon ne peut apporter la moindre preuve, puisque celle-ci manque complètement.

Non content d'une calomnie, l'honorable député en a avancé une autre, en faisant allusion aux religieux français du Canada, dans ces termes:

Il est malheureux qu'ils n'aient pas suivi l'exemple des prêtres de l'Eglise catholique, en France, qui se sont jetés dans la lutte soutenue par leurs compatriotes pour défendre leur existence nationale.

C'est dans ces termes que l'honorable député de Durham a peint les membres français des ordres religieux qu'il a représentés comme restant au Canada, dans le dessein de se soustraire à leur devoir envers la France. Monsieur l'Orateur, cet avancé est encore plus méchamment erroné que le premier. L'honorable député ne pouvait connaître les faits ainsi que pouvait le faire quiconque voulait les apprendre; mais les faits ne serviraient pas le but de l'honorable député, et voilà pourquoi il a froidement passé outre. Je me propose maintenant d'établir la vérité devant la Chambre et devant le pays, afin que l'on connaisse ce qui en est réellement au sujet d'un corps d'hommes que le courage, l'attachement au devoir et l'esprit de sacrifice, au cours de la présente guerre, rendent dignes de marcher sur les traces de cette petite troupe de missionnaires français qui, les premiers, ont fait connaître ce pays à l'Europe, et qui ont préparé les voies à la colonisation et à l'avancement du pays.

A la suite des enquêtes poursuivies en Europe et au Canada, j'ai eu la bonne fortune de me procurer des déclarations authentiques fournissant tous les détails qui ont trait aux ordres religieux français que l'honorable député de Durham calomnie gratui-

tement. Ce serait charger à tort le compte rendu des débats et prendre trop le temps de la Chambre, si j'insérais au hasard tous les détails, et c'est pour ces raisons que je résumerai mes renseignements et que je ne mentionnerai que quelques noms parmi les centaines qui m'ont été communiqués. Mais je conserverai ces statistiques elles-mêmes, afin qu'on puisse les invoquer, lorsqu'on écrira l'histoire. On doit se rappeler que les chiffres que je vais soumettre ne se rapportent qu'aux sujets français qui faisaient partie d'ordres religieux au Canada. Je commencerai par les franciscains. Au début de la guerre le corps entier des franciscains, pour ainsi dire, quitta le Canada et retourna en France à l'appel du devoir. On m'informe qu'il ne reste plus maintenant que six prêtres franciscains et que ces derniers sont exemptés du service militaire à cause de leur âge avancé ou de la maladie. On a chargé de différents services de guerre ceux qui sont retournés en France et trente-deux d'entre eux se rendirent dans les tranchées. De ces derniers trois ont été mentionnés aux ordres du jour de l'armée, deux ont été décorés de la médaille militaire, un a reçu la croix de la Légion d'honneur, un autre a été blessé et a reçu son congé, un autre a été tué sur le champ de bataille, après avoir été mentionné deux fois aux ordres du jour et avoir reçu la médaille militaire.

Outre les jésuites canadiens qui sont au monastère en France, quatre jésuites français ont quitté le Canada pour entrer dans l'armée française. Deux d'entre eux ont été tués sur la ligne de feu.

Tous les membres de la congrégation de Sainte-Croix, qui étaient citoyens français ont répondu à l'appel sous les drapeaux. Un d'entre eux a été blessé deux fois et est retourné au front. L'un d'eux figure parmi les "disparus" depuis un an, et l'on suppose qu'il est mort ou prisonnier et trois autres combattent encore dans les tranchées. Les pères de la congrégation du Saint-Esprit ont envoyé trois de leurs membres à l'armée française, un quatrième est en route pour la France. Un de ceux qui sont retournés en France a été tué au front, et un autre qui est gravement blessé a reçu la croix militaire et son nom a figuré deux fois à l'ordre du jour.

Les trappistes n'avaient que deux membres français d'âge militaire et ils sont tous deux retournés en France en 1914. L'un d'eux, le père Thomas, a reçu deux décorations, la croix militaire et la médaille militaire; il a été deux fois cité à l'ordre du jour et plus tard en se portant au secours

d'un compagnon il souffrit la perte des deux yeux. Aujourd'hui il enseigne dans une école d'aveugles en France. L'autre trappeur qui est retourné dans sa patrie est le père Hippolyte, qui combat aujourd'hui avec sept de ses frères dans l'armée française.

Des neuf cents membres de l'ordre des maristes qui ont combattu dans les tranchées, quatorze sujets français se rendirent du Canada en France; deux ont été tués sur le champ de bataille, six blessés, un a reçu la médaille militaire, et tous ont été cités à l'ordre du jour. Les pères de Montfort ont renvoyé en France quinze de leurs membres français. Trois de ces braves religieux exerçaient leur ministère dans le comté que j'ai l'honneur de représenter au Parlement. Sur les quinze qui sont retournés en France, cinq ont gagné la croix militaire, cinq ont été mentionnés à l'ordre du jour, l'un d'eux en trois circonstances, et un autre a été tué sur le champ de bataille.

De la congrégation des eudistes, dix-sept sont retournés du Canada en France. Sur ce nombre, trois ont été blessés, deux cités à l'ordre du jour, deux décorés de la croix militaire et quatre honorablement libérés du service.

Les frères de Saint-Gabriel ont envoyé huit de leurs membres français d'âge militaire, servir dans les rangs de l'armée française. Quatre d'entre eux ont été blessés, quatre décorés de la médaille militaire, quatre mentionnés à l'ordre du jour et l'un d'eux, le frère Garrigues-Antonin est l'inventeur du merveilleux canon de campagne qui a fait de si terribles ravages chez l'ennemi.

Les douze sujets français, qui étaient membres de la congrégation de Saint-Sulpice retournèrent en France, lorsque la guerre éclata et se présentèrent immédiatement aux autorités militaires. Sept allèrent en France et plus tard servirent en Lorraine, à Verdun, en Champagne et à Salonique. L'un d'eux a reçu la croix militaire à Verdun.

Chez les dominicains de Saint-Hyacinthe il n'y avait que deux membres français d'âge militaire, lors de la déclaration de guerre. Ces deux religieux retournèrent en France.

L'ordre du Saint-Sacrement a envoyé en France le seul de ses membres qui ne fût pas exempt à cause d'âge ou de mauvaise santé, et il sert encore à titre d'aumônier au front.

Quatre membres français de l'ordre de Sainte-Croix au Canada se sont présentés aux autorités, au commencement de la

guerre, et l'un d'eux a été blessé en combattant dans l'armée française.

Les frères de Saint-Vincent-de-Paul n'avaient qu'un seul membre français susceptible d'être appelé sous les drapeaux. Il est entré dans l'armée française en 1914 et a été deux fois cité à l'ordre du jour pour bravoure.

Les missionnaires du Sacré-Cœur ont été représentés au front par quatre sujets français qui ont quitté le Canada pour aller servir dans les tranchées. L'un d'eux, le père Cadoux, a été cité à l'ordre du jour pour bravoure en se portant au secours d'un blessé sous le feu.

De l'ordre des capucins, dix sujets français sont rentrés en France pour se ranger sous les drapeaux. Trois d'entre eux ont été tués sur le champ de bataille, le père Albert, le père Edouard et le père Justinien, qui tous, à une certaine époque, ont demeuré à Ottawa et deux desquels je connaissais parfaitement.

Les frères des écoles chrétiennes, de Montréal, sont représentés au front par deux de leurs membres français, dont l'un a été grièvement blessé.

Parmi les membres de l'ordre des oblats, vingt-quatre Français sont retournés en France et ils ont servi dans les rangs avec grande distinction. Un a été tué sur le champ de bataille, deux sont morts des suites de leurs blessures, quatre ont été décorés de la croix militaire et plusieurs autres ont été mentionnés pour leur bravoure dans les ordres du jour.

Monsieur l'Orateur, les chiffres que je viens de vous citer ne sont qu'une partie de ce qui est inscrit au crédit des religieux français qui sont retournés du Canada en France pour aider leur mère patrie dans cette guerre. Mais je prétends que ces chiffres sont plus que suffisants pour réfuter les affirmations sans fondement qu'a faites l'honorable député de Durham (M. Rowell) à North Bay.

Si les déclarations de l'honorable député n'ont pas été faites dans une intention malicieuse et méchante, alors, au nom de l'honneur public et privé, il est tenu de rétracter ce qu'il a dit, de présenter des excuses aux vivants et d'offrir une réparation à la mémoire des morts. S'il hésite ou s'il refuse de le faire, il s'avouera condamné devant ses concitoyens et privé du dernier vestige de toute prétention au respect et à la confiance du public.

Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, qu'au commencement de mes observations, j'ai parlé du rôle joué par le "Christian Science Monitor" dans la campagne canadienne contre le pape et les catholiques.

ques. Si vous lisez les journaux de New-York, vous serez au courant d'une autre phase de la même campagne qui a été dirigée dans la république voisine. Entre autres choses, le "Christian Science Monitor" et ses imitateurs aux Etats-Unis et au Canada, ont prétendu que le pape était responsable non seulement des désastres qu'a éprouvés l'armée italienne, mais aussi de la propagande démoralisante qui a causé ce désastre. Ce conte étonnant a été répété en apparence de bonne foi par F. C. Walcott, assistant contrôleur des vivres aux Etats-Unis. Quand il fut convaincu de son erreur, M. Walcott eut le courage de signer et d'autoriser la publication de la rétractation suivante:

ADMINISTRATION DES VIVRES AUX ETATS-UNIS,
WASHINGTON, D.C.

New-York, 29 janvier 1918.

Monsieur Adrian Iselin,
Président du comité des catholiques laïcs,
36 Wall Street, New-York.

Cher monsieur Iselin,

Je désire confirmer ce que j'ai écrit immédiatement à Monsignor Lavelle, le 18 courant, à savoir que je regrette beaucoup une déclaration que j'ai faite récemment dans cette ville lors d'une conférence relative à la conservation des vivres. Ma déclaration attribuait au pape une mesure de responsabilité dans le désastre italien et dans la propagande démoralisante qui l'avait amené. J'ai répété étourdiment et sans y avoir réfléchi au préalable, une rumeur que j'avais entendue, que je n'avais pas vérifiée et qui, je le crois et j'en suis convaincu maintenant, était fausse. J'ai lu depuis la dénégation catégorique du cardinal Gasparri, ministre des affaires étrangères du pape, et la dénégation du cardinal Bourne, à Londres, et j'ai lu aussi la déclaration faite par M. Orlando, le premier ministre d'Italie, à la chambre italienne des députés, qui s'est exprimé en ces termes:

"Je déplore les accusations d'un caractère général qui ont été faites par l'honorable M. Pirolini contre de hauts personnages ecclésiastiques — accusations qui tentent à blesser la suprématie autorité spirituelle, — contre des prêtres et contre le parti catholique. De telles accusations sont injustes et offensantes, parce que, comme le sait le public, le clergé italien à la fois haut et bas a donné une preuve noble et superbe de ses sentiments italiens et la grande masse des catholiques ont su comment faire accorder les dictées de leur foi avec leurs devoirs envers leur pays."

Je reconnais donc que c'est mon devoir de rétracter la déclaration que j'ai faite au sujet du pape, ce que je fais sans réserve et je voudrais réparer l'impression malheureuse et erronée que mes observations ont tendu à créer.

Vous pouvez donner à cette lettre toute la publicité que votre comité jugera convenable pour réagir contre l'effet de ma déclaration et sa répétition par ceux qui l'ont entendue.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mes collègues et de moi-même pour la coopération uniforme et efficace que l'administration nationale des vivres a reçu de nos compatriotes catholiques et du clergé catholique.

J'ai l'honneur d'être, votre très dévoué,

F. C. Walcott.

Aussi, monsieur l'Orateur, si j'ai quelques conseils à donner à l'honorable député de Durham (M. Rowell) c'est d'être assez brave pour suivre l'exemple de M. Walcott.

Avant d'en finir avec cette partie de mon sujet, permettez que je fasse l'éloge d'une classe de citoyens que nous de la minorité sommes désireux de ne pas voir confondue avec ceux qui ont été infidèles au parti libéral et au chef libéral. En opposition à ces fanatiques et à ces semeurs de haines nationales, nous voyons comme noble soulagement les protestants libéraux qui ont fait face aux orages des passions et des préjugés, qui sont restés sourds aux railleries des amis, aux ricanements des voisins, aux insultes des adversaires et qui, au milieu de tout cela, sont restés fidèles à leurs principes politiques et au chef de leur parti.

Tels sont les hommes qui, au cours de mon existence, sont restés inébranlables et sans changement tandis que faisaient rage autour d'eux l'agitation bilingue, l'agitation de la loi des propriétés des jésuites, l'agitation des Droits égaux, l'agitation du décret Ne temere, et plus récemment une agitation antifrançaise et anticatholique. Ils sont non seulement l'orgueil des minorités dont ils ont épousé et défendu fermement les droits, mais ils sont les plus vrais exemples des citoyens canadiens et le seul espoir de l'avenir—si on peut espérer en un avenir dans un pays si en butte aux luttes de races et de religions comme l'est le Canada.

Si j'ai des reproches à faire aux autres, je n'ai que des louanges à l'adresse de ces derniers de l'admiration et de l'affection pour leur noble attitude, et je considère que c'est ici le temps et l'endroit pour faire une déclaration de cette nature à leur égard.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'aborder une autre question. Durant la dernière session, quand la loi des élections en temps de guerre fut débattue en cette enceinte, de nombreuses prédictions furent faites relativement aux irrégularités et aux crimes qui accompagneraient certainement sa mise en vigueur. Quelque extravagantes alors qu'aient pu sembler ces prophéties, elles étaient encore loin de donner une idée exacte des incidents qui se sont déroulés au cours de la dernière élection. A part quelques circonscriptions électorales de la province de Québec, il n'est pas une seule division électorale du pays où le scrutin a été tenu, qui ne donne raison aux adversaires de la loi des élections en temps de guerre. De fait, il s'est commis des irrégularités et des crimes qu'il était impossible de prévoir; en temps et lieu, la

preuve de ces tristes faits sera faite en cette enceinte. Dans l'intervalle, permettez-moi de citer l'opinion du premier ministre de la Saskatchewan, l'honorable M. Martin, opinion exprimée dès avant la date de l'élection au sujet de cette mesure notoire adoptée en temps de guerre. Voici comment s'exprimait l'honorable M. Martin le 8 décembre 1917:

Relativement à la loi des élections en temps de guerre, j'ai déjà fait connaître mon opinion quant à la privation du droit de suffrage infligée à certaines classes de notre population. A cet égard, je regarde cette mesure comme une loi anti-britannique et anti-démocratique, de nature à soulever la défiance et le soupçon et à retarder de vingt-cinq ans l'assimilation d'un grand nombre des habitants du Dominion.

De plus, indépendamment des dispositions destinées à priver certaines classes de la population de leurs privilèges électoraux, la loi des élections met entre les mains de gens dénués de scrupules un moyen de s'assurer une majorité dans n'importe quelle circonscription électorale. Cette partie de la loi expose à la privation de son droit d'électeur tout habitant de l'Ouest du Canada. Le Gouvernement unioniste devrait voir à ce que l'organisme électoral auquel pourvoit la loi soit mis en œuvre dans des conditions équitables; il devrait voir à ce que toute personne qui a le droit de voter soit à même d'exercer ce droit. Si le Gouvernement néglige d'agir avec honnêteté et justice, dans la mise en vigueur de la loi électorale qu'il a adoptée, la confiance que la loi repose en lui sera ébranlée.

Il devrait également abroger la loi dès la première session du Parlement qui suivra l'élection.

Comme on a eu bien soin d'exclure de la presse de l'est de l'Ontario, qui était à la dévotion du Gouvernement, cette partie du manifeste de l'honorable M. Martin, je demanderai, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de relire encore une fois la dernière phrase, au cas où mes amis des provinces des prairies ne l'auraient pas entendue lorsque j'en ai fait la lecture la première fois:

Le Gouvernement devrait aussi abroger cette loi dès la première session du Parlement qui suivra l'élection.

Les opinions qu'exprima l'honorable M. Martin, furent d'abord formulées à l'intention de ses amis de l'Ouest. Mais elles attirèrent l'attention publique, vu que M. Martin avait été pendant plusieurs années l'un des membres respectés de cette Chambre et qu'un bon nombre de ses collègues libéraux, surtout ceux qui l'ont connu intimement pendant qu'il occupait un siège en cette enceinte, le jugent destiné à jouer un grand rôle dans les affaires publiques.

Quelques exemples suffiront à établir que les craintes de l'honorable M. Martin, quant à la mise en action du mécanisme électoral, étaient bien fondées. J'emprunte le premier fait de cette nature à un journal qui

appuie le Gouvernement. L'"Evening Telegram", de Toronto, dans son édition du lundi, 17 décembre 1917, fait allusion en ces termes au mode d'application de cette loi à Toronto:

La loyauté de Toronto à la cause du Gouvernement d'union a été exploitée par les meneurs d'élections. Les patriotes avaient pour le moment fermé les yeux sur les bavures commises comme sur les abus dont on s'était rendu coupable en négligeant d'enrôler un si grand nombre de femmes ainsi privées du privilège électoral. La mention publique de ces crimes aurait été de nature à alder Laurier.

Monsieur l'Orateur, cette phrase est tellement expressive d'une mentalité qui ne s'observe qu'à Toronto, que je la relis encore une fois:

La mention publique de ces crimes aurait été de nature à alder Laurier.

L'article continue:

On ne saurait alder Laurier aujourd'hui en proclamant que tout le mode de préparation des listes d'électeurs en temps de guerre à Toronto a tourné au déshonneur du Gouvernement d'union. Le Gouvernement unioniste devait abolir le patronage. Ce même Gouvernement était représenté à Toronto par un groupe de médiocrités incompetentes qui firent un singulier abus du patronage, à tous les tournants de la confection d'une liste électorale en temps de guerre.

La nomination des officiers rapporteurs s'est faite sous les auspices du favoritisme politique. La nomination des recenseurs s'est faite sous les auspices du favoritisme politique.

Toronto est déshonorée par cette tragédie de la confection des listes électorales en temps de guerre.

Les auteurs de cette tragédie sont les fonctionnaires routiniers d'Ottawa et les colporteurs de faveurs politiques qui posent comme les chefs du parti conservateur à Toronto.

Les propres termes du "Toronto Telegram", à savoir que le système tout entier de la préparation des listes électorales en temps de guerre a fonctionné de façon à déshonorer le Gouvernement unioniste, peuvent s'appliquer exactement au cas de nombreuses circonscriptions électorales; et pourtant nous avons entendu le très honorable premier ministre proclamer cet après-midi au cours de son discours "qu'il n'y a jamais eu une élection au Canada qui ait été conduite d'une façon plus honnête et plus impartiale."

Tournons-nous maintenant du côté de l'Ouest et voyons un peu ce qui s'est produit dans cette partie du pays. L'exposé le plus clair des méfaits électoraux qui soit encore venu à ma connaissance, émane de l'honorable A. G. Mackay, d'Edmonton, dans un discours qu'il a prononcé en cette dernière ville, dans le cours du mois de janvier dernier.

Ce discours fut publié en entier dans le "Edmonton Weekly Topics", du 11 janvier

1906, et il devrait être lu par quiconque est obligé de se familiariser avec les possibilités de corruption électorale créées par la loi des élections en temps de guerre. Il fut suivi d'un article du "Edmonton Bulletin" résumant plusieurs des détails fournis par M. MacKay, et je donnerai une idée de ce qui s'est passé en général parmi les fonctionnaires employés aux élections, en faisant lecture de quelques-uns des premiers paragraphes de ce résumé, ainsi conçus :

Le résultat du scrutin dans la division électorale d'Edmonton-Ouest accuse une majorité considérable en faveur de l'honorable Frank Oliver, si l'on s'en tient aux votes donnés dans le pays. C'est là une majorité remarquable, eu égard à l'intention évidente d'enlever le droit de vote à autant d'électeurs qu'il devait être nécessaire pour assurer l'élection du candidat ministériel. Si celui-ci n'a pas été élu, c'est que les fonctionnaires employées à l'élection ont failli à leur tâche, car ils auraient pu ajouter ou retrancher assez de votes pour assurer le résultat. Là où ils se sont trompés, c'est en pensant qu'ils n'avaient pas besoin d'autant de votes. Il y a différentes manières d'enlever aux électeurs leurs votes. On le peut, d'une façon directe, au moyen d'une loi, et cette loi avait été adoptée; on le peut aussi en conférant aux énumérateurs le pouvoir d'accorder ou d'enlever des votes, et c'est ce qu'on a fait. Il y a un troisième moyen, c'est de fixer les bureaux de scrutin à des endroits assez éloignés pour que les électeurs ne puissent les atteindre. C'est ce qui fut fait également. Il y a encore un autre moyen, c'est de ne pas fournir assez de bulletins aux bureaux de votes, dans les endroits reconnus favorables à l'opposition. On n'a pas manqué d'y recourir. Mais parlons seulement des deux moyens mentionnés en dernier lieu :

Bureau de Grouard, No. 210.

A ce bureau, il s'est donné 183 votes, dont 153 pour Oliver et 28 pour Griesbach, 2 des bulletins ayant été maculés. L'arrondissement comprenait dix townships du sud au nord, et huit de l'est à l'ouest, exclusion faite d'une vaste étendue, au nord, en partie inhabitée. Les établissements compris dans l'étendue ci-dessus mentionnée avaient eu sept bureaux à l'élection provinciale, le printemps dernier, et quatre à l'élection de 1911. La liste des électeurs comprenait environ 400 noms. L'établissement ou colonie de Whitefish Lake, à 50 milles de Grouard par sentier, avait eu un bureau à l'élection provinciale, mais on ne lui en a pas accordé un seul dans la récente élection. Deux votants se rendirent de Whitefish Lake à Grouard et arrivèrent à temps pour voter, mais cinq autres, qui s'étaient mis en route, n'arrivèrent qu'après la fermeture du bureau, parce qu'ils n'avaient pu avancer que lentement, à cause du froid et de la tempête. L'établissement entier, comprenant environ cinquante électeurs, à l'exception des deux ci-dessus mentionnés, fut réellement empêché de voter parce qu'on lui avait refusé un bureau.

De l'embranchement d'Indiana, sur le chemin de fer de Dunvegan, on travaillait un certain nombre de pêcheurs, jusqu'au bureau de Grouard, il y avait plus de 20 milles.

Ce fut pour ainsi dire deux fois plus à Grouard qu'à McLennan. D'abord, la popula-

tion fut empêchée de voter parce qu'on avait refusé des bureaux et, en prévision du cas où cela ne serait pas suffisant, on avait envoyé moins de bulletins qu'il n'y avait d'électeurs inscrits. On n'avait fourni que 150 bulletins à Grouard, bien qu'il y eût plus de 400 noms sur les listes. Vers deux heures et demie les 150 bulletins avaient été employés. Après un certain temps, le président permit à des électeurs régulièrement inscrits de se servir de bulletins de remplacement. Trente-trois de ces bulletins furent employés avant la fermeture du bureau et comptés par le président. Il est peut-être à propos de mentionner que l'établissement de Grouard a fourni un grand nombre de soldats.

Etablissement Fahler. Bureaux de scrutin 208 et 234.

Le cas de Fahler a déjà été mentionné en détail, mais il convient d'en donner un résumé. La colonie de Fahler comprend la plus grande partie des townships 77 et 78, rangs 21 et 22, à l'ouest du 5e méridien. Plus de 400 homesteads ont été concédés, et une grande partie des colons y tiennent feu et lieu. Le chemin de fer de Dunvegan traverse cette colonie de l'est à l'ouest. La colonie a eu cinq bureaux à l'élection provinciale du printemps dernier, mais elle n'en a pas eu un seul à la dernière élection. La partie qui se trouve dans le rang 21 fut comprise dans l'arrondissement où s'est tenu le bureau de McLennan et était, par conséquent, à une distance de 6 à 18 milles. Le rang 22 fut compris dans l'arrondissement où se trouvait le bureau de Smoky-River, distance de 12 à 30 milles. Un ancien sentier pratiqué à travers les bois dut être réouvert pour qu'il fût possible aux votants d'atteindre le bureau de Smoky-River. Il n'y avait à Smoky-River que deux hommes; ils demeuraient à la pompe du chemin de fer. Un groupe de 31 électeurs de Fahler se mirent en route le samedi, s'ouvrant un passage à travers les bois, et ils atteignirent le bureau le lundi midi, et y votèrent. Douze autres, qui s'étaient mis en route le dimanche, ne purent arriver au bureau le lundi. Tous ces votants furent obligés de camper à la belle étoile durant quatre nuits et par un temps excessivement froid.

C'est en face de pareilles déclarations que le premier ministre s'est écrié, cet après-midi, que "jamais élection ne s'était faite, au Canada, de façon plus conforme aux dictées des convenances et de l'honnêteté". On lit ensuite, dans le même article :

Il se donna 31 votes pour Oliver et 5 pour Griesbach. Ceux qui votèrent en faveur de Griesbach furent les hommes de la station de pompe du chemin de fer et les fonctionnaires employés au bureau. Les colons de Fahler ont tâché d'obtenir la permission de se rendre au bureau en chemin de fer, mais elle leur fut refusée.

Les colons du rang 21 quittèrent McLennan le dimanche matin et la plupart arrivèrent le dimanche soir. Il n'y avait que 100 bulletins dans la boîte. Quand on les eut tous employés, le président procura aux votants des bulletins de remplacement, jusqu'au nombre de 81. Ceux-ci furent employés de la façon ordinaire par des votants régulièrement inscrits, mais sous prétexte d'un ordre reçu par télégramme de la part de l'officier rapporteur, le président refusa de compter ces bulletins-là, et ils ne furent pas comptés, bien qu'ils fussent dans la boîte. Les 100 bulletins réguliers furent comptés; il y en avait 94 pour Oliver, 4 pour

Griesbach, et 2 avaient été gâtés. En dépit de toutes les misères qu'ils avaient endurées pour aller voter, à peu près autant d'électeurs en furent empêchés à cause du manque de bulletins au bureau de McLennan, qu'il y en eut qui votèrent.

Voilà quelques exemples de ce qui s'est passé dans l'Alberta. Comme on peut en juger d'après un article du "Regina Leader", il en fut évidemment de même dans la Saskatchewan. L'honorable ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. J. A. Calder) nous dira, sans doute, au cours du débat, si le "Regina Leader" est en état de parler de ce qui s'est fait dans la Saskatchewan. Voici l'article:

Maintenant que l'élection est finie et que les résultats du scrutin sont assez complets, un fait ressort avec une clarté étonnante. C'est que, non seulement la loi des élections en temps de guerre a été une bêtise, mais qu'elle était absolument inutile, même comme engin politique.

Il n'y a peut-être pas au Canada une province qui a plus durement ressenti que la Saskatchewan les effets de cette loi contraires aux usages d'Angleterre et éminemment infâme. Rien dans les annales politiques de ce pays n'a autant agité et mis aux prises notre population, les gens d'origine anglaise et ceux d'origine étrangère, les libéraux et les conservateurs, les protestants et les catholiques, comme ce "chiffon de papier" législatif. La rancune éveillée parmi les conservateurs de l'Est par le rejet de la réciprocité n'était rien comparée à l'ire que provoque dans l'Ouest la loi des élections en temps de guerre.

Pius loin, dans le même article, le "Regina Leader" ajoute:

Nous le répétons, la loi des élections en temps de guerre a été une bêtise à n'importe quel point de vue on la considère; elle a créé de l'animosité et de la discorde là où cela n'était pas nécessaire et lorsque cela ne pouvait pas faire de bien. Elle a gravement et dangereusement retardé le moment où les citoyens qui ne parlent pas l'anglais deviendront des Canadiens. Elle a détruit la confiance que ces gens-là avaient en ce qu'était l'un des plus puissants moyens pour le pays d'attirer des émigrés—la foi en la justice et en l'impartialité anglaises, et en la parole de tous les gouvernements qui existent sous le drapeau d'Angleterre.

Maintenant que l'élection a eu lieu et que le Gouvernement unionniste a été maintenu, l'un de ses premiers actes devrait être de laver la tache faite à la réputation de notre pays. Les habitants de l'Ouest canadien s'y attendent; ils ont le droit de l'exiger. Et ils l'exigent.

Vu le blâme général dont la loi des élections en temps de guerre a été l'objet et la demande formelle du premier ministre Martin et d'autres partisans du ministère unionniste tendant à son abrogation, je me dispenserai de faire d'autres commentaires sur le sujet jusqu'à ce que le ministère ait déclaré quelles sont ses intentions.

Monsieur l'Orateur, si j'ai pris beaucoup de temps à passer en revue quelques-uns des hommes et des moyens dont on s'est servi pour donner naissance au ministère

unionniste, ce n'est pas parce que, à mon avis, ils sont l'objet des préoccupations actuelles. Il n'en est rien. Ce qui nous préoccupe le plus en ce moment c'est de voir que la création d'un ministère unionniste nous a aliéné les sympathies et la confiance de trois millions de Canadiens. Ressentant vivement les injustices commises soit par la privation de leur droit électoral, soit par de brutales attaques dirigées contre leur religion, trois millions de Canadiens sont aujourd'hui moroses et défiants et le brocantage des tracteurs agricoles, des emplois de directeur des postes, de receveur des douanes ou des charges de sénateur ne rétablira pas la confiance que leur inspirait autrefois le gouvernement constitutionnel. Ce brocantage peut être habile et servir à apaiser certaines classes et certains individus, mais ce n'est pas de la grande politique, telle que celle dont le Canada a besoin en ce moment.

Bien que ce besoin se fasse sentir, les journaux annoncent que le représentant de Durham (M. Rowell) et d'autres ministres grillent d'impatience d'aller assister à une conférence à Londres. Monsieur l'Orateur, si ces ministres écoutent de bons conseils, ils s'occuperont de choses qui exigent beaucoup d'attention au Canada et laisseront les politiques anglais régler les affaires impériales à Londres. Rien ne sert de prétendre que plusieurs ministres doivent courir en Angleterre en négligeant des affaires canadiennes urgentes. L'union de ce pays nous importe beaucoup plus qu'un débat sur les nouvelles frontières d'un pays européen—débat auquel les ministres canadiens ne feraient qu'assister, en tout cas.

À l'heure qu'il est, le Canada est en partie gouverné de Londres, mais surtout de Washington. Il y a quelques jours à peine, nous avions à célébrer l'établissement d'un fil télégraphique reliant en droite ligne Ottawa à Washington. Qu'aucun de nos amis de la droite ne s'énervé; pour maintenir l'harmonie parmi le ministère, je ne ferai aucune allusion au cri de "ni commerce ni échange avec les Américains" poussé pendant la lutte électorale de 1911. Ce que je désire faire observer c'est que la population canadienne choisit ses représentants au Parlement avec l'entente qu'on la gouvernera d'Ottawa, et que les affaires publiques du pays seront gérées par des Canadiens au Canada même, d'où il découle que les ministres, surtout en ces temps critiques, doivent remplir leurs devoirs à Ottawa et non à Londres, et que, s'il y a à Londres des affaires qui ne peuvent pas être réglées par correspondance ou par dé-



pêches, le haut commissaire peut assurément s'en occuper.

Monsieur l'Orateur, c'est l'intelligence de la situation actuelle qui a porté le premier ministre Martin à déclarer dans son manifeste que:

Il se crée en ce pays une situation qui, si elle persiste, désunira le Canada.

Et c'est son vif sentiment du besoin de l'union nationale qui l'a engagé à ajouter que:

Bien qu'il y ait dans le ministère des hommes qui ont trempé dans des projets et pris part à des actes qui causent aujourd'hui de la perturbation au Canada, j'ai assez de confiance dans ceux de mes amis qui sont entrés dans le ministère pour croire... qu'ils déploieront tous leurs efforts pour que le Canada soit convenablement gouverné durant la guerre.

Avant que la présente session soit très avancée, on constatera si les amis, en qui le premier ministre Martin exprimait sa confiance, se seront montrés dignes de pareille confiance. S'ils le font en rappelant la loi des élections en temps de guerre, ce que le

premier ministre Martin a formellement demandé, et en adoptant une politique destinée à unir plutôt qu'à diviser les habitants du Canada, ils auront fait beaucoup pour réparer des maux dont le Canada souffre à l'heure qu'il est et dont la continuation nuit au progrès national et à la participation que nous réclamons tous pour le Canada en cette guerre.

Non seulement aux amis du premier ministre Martin, dans le cabinet, mais encore à tous les membres du Gouvernement, à tous les membres du Parlement—oui, à tous les habitants du Canada—on peut offrir, en ce moment comme inspiration se rattachant à cette forme de service public qui seule peut fondre ensemble les éléments discordants qu'on relève dans notre population, l'exemple du véritable chef de l'opposition qui accepte ses nouvelles obligations dans l'esprit qui animait les paroles prononcées par Gladstone, dans son dernier discours de Midlothian; "Tandis que la Nature réclame le repos, moi je revêts mon armure."

